

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2022

La réunion commence à 11h00.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Christine BISCANS, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Roxane LACUBE a prévenu qu'elle serait en retard.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2022.

Ch. BISCANS précise qu'elle s'était excusée de son absence par mail auprès de la mairie. Celle-ci étant fermée, le maire n'a pas eu connaissance du mail.

Elle demande des informations sur le goudronnage et voudrait que l'on précise que le jugement du Tribunal d'Appel ne concerne que l'électrification de l'atelier de découpe et pas les autres litiges en cours.

Le compte rendu est approuvé par 4 voix (Ch. BISCANS ne vote pas et R. LACUBE n'est pas encore arrivée).

- Délibération à propos du Pacte Fiscal.

La commune est mise dans l'obligation par l'Agglo Carcassonnaise de baisser ses taxes de 15% sur le foncier bâti et le non-bâti et celle-ci les majorera d'autant afin de renflouer ses finances. L'Agglo promet un remboursement de ce prélèvement aux communes en septembre.

M le Maire demande au conseil d'approuver la délibération actant ce prélèvement à condition que ce pacte fiscal soit limitée à l'année 2022 et que le remboursement par l'Agglo soit fait en temps et heure promis. La commune se réserve, sinon, tous recours nécessaires y compris juridiques.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Délibération de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement concerne toutes les constructions nouvelles.

La commune a, depuis fort longtemps, refusé de l'appliquer pour les habitants de longue date du village et leurs enfants. Une délibération avait été prise en ce sens dont les services fiscaux ne tenaient aucun compte. La délibération proposée ce jour annule et remplace la précédente.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Questions diverses.

Au cimetière le colombarium, le jardin du souvenir et l'ossuaire sont en cours d'installation.

Travaux : Chemin du Sarrat le goudronnage est en cours. Les accès de la maison sise à côté de la polyvalente seront bordés de margelles ainsi que le bas de la rue de Montauriol. Le coût de ces margelles sera d'environ 3000€ HT placés.

La terre provenant des travaux du chemin du Sarrat a été déposée à la décharge de gravats du village. Il y a eu, de la part de l'entreprise, des erreurs de dépose qui ont été rectifiées en grande partie.

Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 avril 2022 :

R. LACUBE et Ph. CALVAYRAC : 08h00 - 11h30.

Ch. BISCANS et A. PECH : 11h30 - 14h30

M. PEYRADE et A. PECH : 14h30 - 17h30

T. CAVAYE et Ph. CALVAYRAC : 17h30 - 19h00

Tout le conseil municipal prévoit, de manière informelle, d'être présent à partir de 18h00 et de participer au dépouillement à partir de 19h00.

Ces horaires seront reconduits, sauf impossibilité, pour le deuxième tour du 24 avril.

La séance se termine à 12h10 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

